

Salon

# Bien-Être & Relaxation



De 9 h à 19 h

## SEPTEMBRE 2019

### Samedi 7 & Dimanche 8

Ville de **Saint-Dié-des-Vosges**, Espace **François-Mitterrand**

Venez participer au 1<sup>er</sup> Salon du Bien-être et de la Relaxation à Saint-Dié-des-Vosges, animé par M. Jean-Pierre Roussel. Il sera composé de quatre espaces, de 36 stands intérieurs et 12 stands extérieurs.



Espace Zen



Médecine douce



Alimentation



Tourisme vert

#### Au programme :

- des conférences avec des intervenants spécialisés dans différents domaines,
- des cafés littéraires,
- une séance de sylvothérapie,
- de nombreuses activités et interventions de partenaires extérieurs et locaux.

# CONDITIONS CONTRACTUELLES D'ADMISSION ET RÉGLEMENT GÉNÉRAL

Entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges organisateur du Salon du Bien-Être et de la Relaxation, désigné par l'organisateur et l'exposant.

## ADMISSION

**1** - Un engagement de participation doit être déposé pour chaque participant. Il doit être signé par une personne réputée avoir qualité pour s'engager et s'être acquittée du versement à l'inscription.

**2** - Le nombre d'exposants par thème est limité, une confirmation vous sera envoyée au plus tard le 12 mai 2019.

## OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT

**3** - Chaque exposant s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur, tant sur le plan de l'affichage des prix, de l'hygiène, de la sécurité que des autres dispositions légales. Pour des raisons de sécurité aucune table ou autre matériel ne devra être mis en place sur le lieu du Salon.

**4** - L'exposant accepte toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement, au participant, et ce dans l'intérêt de la manifestation.

**5** - Tout ou partie de l'emplacement attribué ne peut être ni cédé, ni sous-loué.

**6** - Frais de séjour (hébergement, restauration) et de transport sont à la charge de l'exposant.

## DÉCORATION, AMÉNAGEMENT

**7** - L'aménagement du salon et l'emplacement des exposants incombent à l'organisateur.

**8** - La décoration particulière des stands doit, obligatoirement, s'accorder à la décoration générale. L'exposant devra avoir terminé son installation et la mise en place des produits exposés, **vendredi 6 septembre à 19 h dernier délai.**

**9** - L'Organisateur se réserve le droit de faire modifier la décoration d'un stand qui serait contraire à l'esprit général du salon.

**10** - L'exposant ou son délégué pourvoira, avec la sécurité nécessaire, au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu.

**11** - L'aménagement des stands est à la charge de l'exposant.

## TENUE DES STAND

**12** - L'exposant ne dégarnira pas son stand et ne retirera aucun de ses articles avant la fin de la manifestation : **dimanche 8 septembre 2019 à 19 h.**

**13** - Une présence physique effective doit être assurée par l'exposant sur son stand pendant les heures d'ouverture au public, soit : **samedi 7 et dimanche 8 septembre 2019 de 9 h à 19 h.**

## DÉGÂTS ET DOMMAGES

**14** - L'exposant devra laisser en place le matériel mis à sa disposition. Toutes dégradations de quelque nature qu'elle soit, sera à la charge de l'exposant.

## LITIGES

**15** - Tout différend entre les parties devra, préalablement à toute action judiciaire, faire l'objet d'un rapprochement entre les parties afin qu'une solution amiable soit trouvée. En cas d'échec de cette conciliation, les différends relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes seront soumis aux tribunaux d'Épinal.

## Contacts et renseignements :

Ville de Saint-Dié-des-Vosges - Place Jules Ferry - 88107 Saint-Dié-des-Vosges CEDEX  
Lyla BOUTELDJA - Tél : 03 29 56 73 63 - Mail : lbouteldja@ville-saintdie.fr

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour une bonne gestion des demandes, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le document dûment rempli **AVANT LE 30 AVRIL 2019**. Une confirmation vous sera envoyée avant le 12 mai 2019.

### Entreprise / Organisme / Raison sociale

Dénomination : .....

Activité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Site Internet : .....

N° Registre du Commerce : .....

N° Registre des Métiers : .....

N° SIRET : .....

Assurance : .....

### Personne en charge du dossier

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Mail : .....

### Adresse de facturation *(si différente de celle mentionnée ci-dessus)*

.....  
.....

## RÉSERVATION

Le tarif des stands comprend la location du stand, le branchement et la consommation électrique pour les deux jours.

### Module 1 - intérieur 25 euros

Surface : 6m<sup>2</sup>

Matériel : 1 table et 2 chaises

### Module 2 - intérieur 35 euros

Surface : 9m<sup>2</sup>

Matériel : 2 tables et 4 chaises

### Module 3 - intérieur 50 euros

Surface : 12m<sup>2</sup>

Matériel : 3 tables et 6 chaises

### Chalet - extérieur 35 euros

**Uniquement pour les stands alimentation et tourisme vert**

Surface : 6m<sup>2</sup>

Matériel : 1 table et 2 chaises

